



Regularisation des charges

Par **fbrounais**, le **13/01/2008** à **13:26**

Bonjour,

Nous sommes locataires à Paris et avons reçu la semaine dernière la régularisation des charges sur la période de l'année 2005.

Celles-ci ayant apparemment été sous-estimées, le montant qui nous est demandé en paiement de régularisation est d'environ 5 mois de charges !

En comparant les charges 2005 à celles des années précédentes la différence vient du poste "gardiennage", la gardienne de l'immeuble avait apparemment été remplacée en 2005 pour raison de santé (contrat de nettoyage passé par le gestionnaire de l'immeuble). Les coûts ont été multipliés par 2. Bien entendu nous n'avons jamais été informés de ce changement.

Le propriétaire est-il en droit de demander le paiement de ces charges ?

Merci